

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 11

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rassemblement de troupes au Luziensteig. — Une polémique s'était élevée dans les journaux sur la question de savoir si M. le colonel Bontems avait oui ou non présenté des observations au Conseil fédéral sur l'organisation du rassemblement du Luziensteig, et s'il avait demandé à être remplacé dans son commandement. La Suisse publie une lettre de M. le colonel Bontems qui, avec sa franchise habituelle, tranche toute indécision. Voici cette lettre :

Monsieur le rédacteur de la Suisse,

Dans son numéro du 4 juin, la Suisse publie un article relatif au rassemblement de troupes de cette année qui renferme des inexactitudes. *Il est parfaitement vrai* que j'ai songé, et même cherché à obtenir mon remplacement dans le commandement de cette réunion militaire, et cela parce que les moyens, mis à ma disposition, ne me paraissaient pas suffisants pour arriver à un bon résultat. Non-seulement j'ai fait des observations, mais j'ai fait des propositions positives, qui toutes ont été rejetées. Il est encore vrai que j'avais observé qu'on serait forcé de bivouaquer, et que dans une saison aussi avancée, cela pourrait être nuisible à la santé des hommes et des chevaux. Il paraît que cette observation a été prise en considération, puisque vous annoncez que le Conseil fédéral a fixé l'époque de la réunion au 12 au lieu du 23 septembre. Lorsqu'au mois de décembre 1857, je fus prévenu *officieusement* que le Conseil fédéral avait l'intention de me confier ce commandement, je croyais qu'il s'agissait d'essayer encore une fois sur une plus grande échelle le système des grands rassemblements de troupes, proposé par le colonel Ziegler et approuvé par les Chambres fédérales. Si j'avais pu prévoir qu'on en viendrait à ce qui est adopté, certainement j'aurais évité une semblable corvée, lors même que pour cela il m'eût fallu donner ma démission en janvier dernier. — Recevez, etc.

Orbe, 5 juin 1858.

CH. BONTEMS, colonel fédéral.

La seconde partie de l'Ecole centrale a commencé dimanche 6 juin, à Thoune, sous le commandement du colonel Fischer, de Rheinach. Les instructeurs pour l'état-major général sont : MM. Schwarz, d'Arau, colonel fédéral ; C. Borgeaud, à Lausanne ; commandant Wieland, de Bâle ; professeur Lohbauer ; — pour le génie : Gautier, lieutenant-colonel, de Genève ; Imhof, E., lieutenant, à Arau. Il y a, en outre, un personnel d'instructeurs pour les recrues d'artillerie, savoir : MM. Borel, lieutenant-colonel, de Genève ; Wehrli, lieutenant-colonel, de Zurich, et major J. Schulthess, de Meilen ; — pour la cavalerie, M. J. Scherer, major, de Winterthur ; — pour les carabiniers, M. F. Hartmann, lieutenant-col., de Fribourg ; — pour le commissariat, lieutenant-col. G. Liebi, à Thoune.

Le 6 juin sont arrivés les officiers de l'état-major du génie et de l'artillerie qui ont suivi ce printemps les cours théoriques de la première partie de l'école à Arau, les officiers-aspirants de II^e classe du génie et de l'artillerie et une division de sous-officiers.

Le 10 juin sont arrivés les capitaines des bataillons appelés de Berne, Unterwald, Argovie et Vaud, les sapeurs de la compagnie n° 4 (Berne). — Sont attendus, le 13 juin : quelques colonels et lieutenants-colonels de l'état-major général ; le 17 juin : les compagnies de carabiniers n° 74 (Neuchâtel) et 38 (Argovie), et les 4 bataillons d'infanterie ci-dessus désignés ; le 20 juin, les compagnies de cavalerie n° 7 de Vaud, une de Berne et une d'Argovie.

La clôture de l'école est fixée au 4 juillet.

15 officiers de l'état-major général, 19 officiers d'artillerie, et 19 aspirants du génie et de l'artillerie assistent à cette seconde partie de l'école.

Berne. — Les journaux bernois rapportent un exemple frappant du danger qu'il y a à laisser boire aux soldats de l'eau fraîche pendant une longue marche et par une grande chaleur. Le bataillon bernois Rossel, en faisant une étape de Sonceboz à Bienne pour se rendre à un cours de répétition, passait par la Reuchenette. L'un des soldats, le front tout baigné de sueur, but non-seulement de l'eau, mais plongeait sa tête dans un bassin de fontaine. Au bout de quelques instants, il tombait frappé d'une espèce de coup de sang. Une saignée immédiate a été pratiquée et cet homme a pu être transporté à l'hôpital de Bienne. — Les chefs des troupes en marche feraient bien de ne jamais négliger de placer des sentinelles devant les sources et les fontaines jusqu'après le passage de leur colonne.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 25 mai 1858, le Conseil d'Etat a fait les nominations militaires suivantes :

1^o Au grade de capitaines d'infanterie : Les lieutenants *Jaccard*, Louis, au Locle ; *Sudheimer*, Louis, idem ; *Redard*, Paul, à la Chaux-de-Fonds ; *Mauley*, Frédéric-Henri, à St-Martin.

2^o Au grade de lieutenants d'infanterie : Les 1^{ers} sous-lieutenants *Vauthier*, Louis, à Dombrésson ; *Roulet*, Benoît, à Corcelles ; *Udriet*, Louis, à Boudry ; *Fornachon*, Samuel, à Neuchâtel ; *Challandes*, Théodore, à Fontaines ; *Quidort*, Abram-Henri, au Locle ; *Colomb*, Louis, à Neuchâtel ; *Galland*, François, à Boudry ; *Bader*, Victor, à Peseux ; *Meuter*, Fritz-Aug., à Neuchâtel ; *Nicoud*, Ch.-Henri, à Colombier ; *Simonin*, Louis, à Boudry ; *Philippon*, Alexandre, aux Ponts ; *Bobillier*, Franç.-Aug., à la Chaux-de-Fonds ; *Bonjour*, Louis-Constant, à Lignières ; *Colomb*, Auguste, à Neuchâtel.

3^o Au grade de 1^{ers} sous-lieutenants d'infanterie : Les 2^{mes} sous-lieutenants *Nicolet*, Fritz-Léon, à Auvier ; *Lozeron*, Auguste, à Gorgier ; *Sandoz*, Louis, à Neuchâtel ; *Favre*, Florian, à Chézard ; *Grandjean*, Henri, à la Chaux-de-Fonds ; *Jeanhenry*, David, idem ; *Clemmer*, H.-Louis, à Ste-Croix ; *Montandon*, Frédéric, au Locle ; *Mosset*, Auguste, à Fontainemelon ; *Henry*, Edouard-Louis, à Cortaillod ; *Matthey*, Florian, à St-Blaise ; *Knopp*, Ernest, à la Chaux-de-Fonds ; *Courvoisier*, Jules-Ferd., idem ; *Waeggli*, Henri, idem.

4^o Au grade de 2^{mes} sous-lieutenants d'infanterie : Les sous-officiers *Sacc*, Henri, à Colombier ; *DuPasquier*, Edmond, à Neuchâtel ; *Krummenacher*, Joseph, à la Chaux-de-Fonds ; *Montandon*, Fréd.-Guillaume, à Fleurier ; *Niederhauser*, Jean-Fréd., à la Chaux-de-Fonds ; *Brandt*, Henri-Philippe, idem ; *Sandoz*, Gustave, idem ; *Petitpierre*, Edouard-Louis, à Couvet ; *Junod*, Louis-Adolphe, à Hauterive ; *Houriet*, Antoine, au Locle ; *Béguin*, Louis-Henri, idem ; *Clerc*, Alphonse-Henri, à Môtiers.

Dans sa séance du 26 mai courant, le Conseil d'Etat a nommé au grade de 2^{mes} sous-lieutenants de carabiniers, les aspirants suivants : *Prollius*, Frédéric-Aug., aux Brenets ; *Favre*, Louis-Edouard, au Locle ; *Mermoud*, Jules-Ami, à la Chaux-de-Fonds.

Dans sa séance du 8 juin 1858, ont été promus : Au grade de 1^{ers} sous-lieutenants d'artillerie, les 2^{mes} sous-lieutenants *Perrochet*, Edouard, et *Boell*, Charles. Au grade de capitaine de landwehr, le lieutenant *Chollet*, Jules, à Chézard.

Vaud. — Dans sa séance du 25 mai 1858, le Conseil d'Etat a nommé *M. Marrel*, Louis, à Yvonand, premier sous-lieutenant de mousquetaires n^o 3 de réserve du 6^{me} arrond. ; — *M. Husson*, Henri-Louis, à Payerne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 de réserve du 8^e arrond. ; — *M. Choberg*, Charles, à Nyon, capitaine de mousquetaires n^o 3 de réserve du 4^e arrond. ; — *M. Bugnon*, Ami, à Nyon, lieutenant de mousquetaires n^o 1 de réserve du 4^e arrond. ; — *M. Briod*, Jean-Samuel, à Mondon, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8^e arrond. — Le 26, *M. Gruffel*, Louis-Franç.-Samuel, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n^o 1 de réserve du 3^e arrond. — Le 28, *M. Bessièrès*, Charles, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n^o 5 d'élite du 3^e arrond. ; — *M. Coigny*, Jean-Louis, à Bussy, lieutenant de mousquetaires n^o 4 d'élite du 1^{er} arrond. ; — *M. Perrod*, François-Louis, à Chailly, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 1^{er} arrond. ; — *M. Cochard*, Emile-Louis, à Montreux, 2^{me} sous-lieutenant de chasseurs de gauche n^o 1 de réserve du 1^{er} arrond. — Le 29, *M. Duplan*, Samuel-François, à Vevey, lieutenant de mousquetaires n^o 3 d'élite du 1^{er} arrond. ; — *M. Cochet*, Henri-Louis, à Apples, lieutenant de mousquetaires n^o 3 d'élite du 7^e arrond. — Le 4 juin, *M. Mabilie*, Gustave, à Yverdon, 2^{me} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 3 de réserve du 6^e arrond. — Le 5, *M. Mercanton*, François, à Cully, capitaine de chasseurs n^o 9 de la seconde section du 3^e arrond. ; — *M. Gonthier*, Ferdinand, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs n^o 9 de la première section du 3^e arrond. ; — *M. Platel*, Henri, à Cheseaux, capitaine de mousquetaires n^o 2 d'élite du 5^e arrond. ; — *M. de Constant*, Ami, à Lausanne, lieutenant de dragons n^o 34 fédéral, arrond. n^{os} 5 et 6. — Le 8 juin, *M. Favre*, Jean-Louis, à Nyon, lieutenant de chasseurs de gauche n^o 1 de réserve du 4^{me} arrondissement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.